Nations Unies A/63/746/Add.8

Assemblée générale

Distr. générale
15 mai 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Points 132 et 143 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Mission des Nations Unies au Libéria : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2007/08	688 330 600 dollars
Dépenses de 2007/08	649 469 100 dollars
Solde inutilisé de 2007/08	38 861 500 dollars
Crédit ouvert pour 2008/09	603 708 000 dollars
Dépenses prévues pour 2008/09[a]	603 688 400 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2008/09[a]	19 600 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2009/10	593 436 000 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2009/10	574 797 700 dollars

[a] Prévisions au 28 février 2009 (voir annexe I).

09-33957 (F) 180509 180509

Merci de recycler

I. Introduction

1. **On trouvera au paragraphe 36 du rapport les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui aboutiraient à réduire de 18 638 300 dollars l'enveloppe budgétaire proposée pour financer la Mission des Nations Unies au Libéria pendant l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (exercice 2009/10) (A/63/734).**

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Il y présente également ses observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies [A/63/5 (Vol. II)].

3. Dans le présent document, le Comité consultatif traite des ressources de la MINUL et des autres éléments qui la concernent directement. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général concernant l'exercice 2009/10, il a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la Mission et formulé, le cas échéant, des observations spécifiques à leur sujet dans les paragraphes ci-après. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'appliquer intégralement et dans les meilleurs délais les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (voir également par. 45 ci-après).**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINUL figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008

5. Par sa résolution 61/286, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 688 330 600 dollars (montant net : 676 611 000 dollars) pour financer la Mission pendant l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (exercice 2007/08). Le montant brut total des dépenses de l'exercice s'est élevé à 649 469 100 dollars (montant net : 638 247 000 dollars).

6. Le solde inutilisé s'élève à 38 861 500 dollars, soit 5,6 % du crédit ouvert, la sous-utilisation des montants alloués concernant le personnel militaire et de police (14 319 500 dollars), le personnel civil (4 128 700 dollars) et les dépenses opérationnelles (20 413 300 dollars). Les écarts majeurs par rapport aux prévisions (économies ou dépassements de crédit) sont analysés aux paragraphes 26 à 77 du rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2007/08 (A/63/588 et Corr.1).

7. Les principaux facteurs à l'origine de la sous-utilisation des fonds sont les suivants :

a) *Contingents (12 588 800 dollars)*. Le rapatriement échelonné de 2 469 personnes entre octobre 2007 et le 30 juin 2008 a entraîné une diminution des sommes à rembourser au titre des contingents et du matériel leur appartenant, ainsi que des indemnités de décès ou d'invalidité. Alors que le budget prévoyait un effectif de 14 060 personnes (dont 145 officiers d'état-major), avec un taux de

déploiement tardif de 2 %, l'effectif moyen a été de 12 922 personnes (dont 120 officiers d'état-major), le taux de déploiement tardif ayant atteint 8,1 %;

b) *Police des Nations Unies (1 069 500 dollars)*. Les effectifs déployés ont été moins nombreux que prévu (562 policiers au lieu de 635), d'où une sous-utilisation des fonds affectés au paiement de l'indemnité de subsistance (missions), des frais de voyage occasionnés par le déploiement, la relève et le rapatriement, de l'indemnité d'habillement et des rations. Le taux de déploiement tardif a atteint 11,5 % en moyenne alors que le budget prévoyait un taux de 10 %. La réduction des effectifs de la Police des Nations Unies qui devait intervenir à partir d'avril 2008, conformément aux recommandations faites par le Secrétaire général au Conseil de sécurité, ne s'est pas produite. Dans son dernier rapport au Conseil, le Secrétaire général indique qu'il est prévu, dans le plan préliminaire, de ne pas réduire sensiblement le nombre des conseillers pour les questions de police et de maintenir les sept unités de police constituées, dont l'appui restera indispensable tant que les élections de 2011 n'auront pas eu lieu. Il précise toutefois que, si des progrès suffisants sont réalisés, le nombre des conseillers pourrait être de nouveau réduit avant les élections (voir S/2009/86, par. 62);

c) *Personnel recruté sur le plan international (4 354 700 dollars)*. L'essentiel de l'écart s'explique par un taux de vacance de postes plus élevé que celui utilisé pour établir le budget (11,9 % contre 10 %). L'effectif moyen déployé pendant l'exercice comptait 501 fonctionnaires recrutés sur le plan international au lieu des 568 prévus dans le budget;

d) *Installations et infrastructures (5 955 400 dollars)*. Le montant inutilisé s'explique principalement par des besoins inférieurs aux prévisions en ce qui concerne le soutien logistique autonome, les services d'entretien, le carburant diesel et les lubrifiants, la location de locaux et les travaux de transformation et de rénovation. S'agissant du soutien logistique autonome, la réduction est imputable au retrait de 2 469 soldats entre octobre 2007 et le 30 juin 2008;

e) *Transports aériens (5 635 000 dollars)*. La variation provient essentiellement du fait que le nombre d'heures de vol effectuées par des hélicoptères pendant l'exercice a été inférieur d'environ 25 % au chiffre prévu, ce qui s'est traduit par une économie de 13 % dans les dépenses effectives par rapport aux dépenses budgétées;

f) *Transmissions (4 960 600 dollars)*. Le solde inutilisé représente les économies réalisées au titre du soutien logistique autonome du fait du retrait de 2 469 soldats. En outre, la couverture du réseau cellulaire s'étant améliorée au Libéria, aucun achat de matériel radio supplémentaire n'a été effectué au cours de l'exercice;

g) *Services médicaux (1 696 800 dollars)*. Le solde inutilisé s'explique par deux grands facteurs : i) la réduction du coût du soutien logistique autonome dû au retrait de 2 469 membres des contingents; ii) la réduction du coût des services médicaux due aux évacuations, sur des aéronefs de la Mission, de malades et de blessés qu'on a décidé de transférer à l'hôpital de niveau IV situé à Accra;

h) *Matériel spécial (3 062 900 dollars)*. Le solde inutilisé est dû essentiellement à la réduction des besoins en soutien logistique autonome consécutive au retrait de 2 469 soldats entre octobre 2007 et le 30 juin 2008.

8. Les crédits sous-utilisés ont été en partie absorbés par les dépassements indiqués ci-après :

a) *Volontaires des Nations Unies (262 800 dollars)*. Le dépassement s'explique par la forte progression de la prime d'installation (75 %) et de l'indemnité de subsistance (6,3 %) auxquelles ont droit les Volontaires des Nations Unies, par l'augmentation du nombre de Volontaires ayant droit au versement d'une prime pour personnes à charge et par un taux de renouvellement des effectifs élevé (13,5 %);

b) *Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (107 200 dollars)*. Le dépassement tient principalement au fait que tous les postes de temporaire recruté sur le plan international ont été occupés pendant toute la durée de l'exercice et à un niveau plus élevé que prévu (P-4, échelon XIII, et FS-8) et que les traitements de base nets des agents du Service mobile et des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ont été relevés le 1er janvier 2008;

c) *Voyages (232 300 dollars)*. Le dépassement tient aux déplacements imprévus que les officiers d'état-major et les membres d'autres sections ont dû effectuer en corrélation avec le renforcement de la présence de la Mission dans les comtés;

d) *Informatique (788 000 dollars)*. Le dépassement est dû pour l'essentiel au remplacement de 150 ordinateurs portables et de 350 ordinateurs de bureau parvenus au terme de leur durée de vie utile. Il a aussi fallu remplacer un certain nombre d'unités d'alimentation électrique non interruptible en raison des variations de courant, ainsi que des piles et des cartouches d'encre couleur, ce qui a entraîné un dépassement au titre des fournitures et des pièces de rechange;

e) *Fournitures, services et matériels divers (152 600 dollars)*. Le dépassement est dû à des pertes de change, aux frais bancaires et au coût de divers services.

9. On trouvera ci-après, dans la section relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/734), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget (A/63/588) au titre de divers objets de dépense.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2008, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUL depuis sa création s'établissait à 4 077 950 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 3 970 678 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 107 272 000 dollars. Au 11 mai 2009, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 187 100 000 dollars. Déduction faite de 85 932 000 dollars représentant la réserve opérationnelle (trois mois de dépenses), le solde disponible s'établissait à 101 168 000 dollars, un montant suffisant pour faire face à la prochaine échéance de remboursement des pays fournisseurs de contingents, en juin 2009.

11. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que le montant dû au titre des contingents au 16 mars 2009 s'élevait à 38 191 000 dollars et que celui dû au titre du matériel leur appartenant était de 31 309 000 dollars au 31 décembre 2008. Par ailleurs, au 23 mars 2009, 105 demandes d'indemnisation pour cause de décès ou

d'invalidité, d'un montant total estimé à 3 860 600 dollars, avaient été présentées depuis la création de la Mission; 19 demandes, d'un montant total estimé à 336 000 dollars, étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que les demandes en attente seront réglées rapidement.**

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2009, les chiffres de l'exercice 2008/09 concernant l'occupation des postes de la MINUL s'établissaient comme suit :

	Nombre de postes autorisés[a]	*Nombre de postes pourvus*	*Taux de vacance de postes (%)*
Observateurs militaires	215	154	28,4
Contingents	10 150	10 378	(2,2)
Police des Nations Unies	530	495	6,6
Unités de police constituées	845	723	14,4
Personnel recruté sur le plan international	547	482	11,9
Personnel recruté sur le plan national	1 047	969	7,4
Volontaires des Nations Unies	251	210	16,3

[a] Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

Le Comité consultatif espère que l'on s'efforcera activement d'améliorer le taux d'occupation des postes de la MINUL.

13. Le Comité consultatif a reçu un tableau comparatif des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2008/09 (voir annexe I). Au 28 février 2008, les dépenses s'élevaient à 373 354 600 dollars. Le montant total des dépenses de l'exercice est estimé à 603 688 400 dollars; le crédit ouvert se chiffrant à 603 708 000 dollars, il devrait rester un solde inutilisé de 19 600 dollars en fin d'exercice.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

A. Mandat et résultats prévus

14. Le mandat de la MINUL a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1509 (2003). Sa prorogation la plus récente, jusqu'au 30 septembre 2009, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1836 (2008).

15. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 1777 (2007), le Conseil de sécurité a approuvé le plan de réduction progressive des composantes militaire et de police, qui consistait à retirer 2 450 militaires entre octobre 2007 et septembre 2008 et 498 policiers entre avril 2008 et décembre 2010. Alors que commençait la phase de réduction de la Mission, la composante militaire a révisé son concept des opérations pour 2008 et au-delà. Au cours de l'exercice 2009/10, conformément au plan de retrait, cette composante sera réorganisée en deux secteurs recouvrant les 15 comtés.

16. Le Comité consultatif note que du fait de la révision du concept des opérations et de la consolidation de l'état-major du secteur militaire, le nombre de détachements ayant besoin de services d'appui devrait diminuer, mais que le nombre de sites principaux couverts par la composante appui ne devrait pas changer. On lui a indiqué, en réponse à ses demandes d'éclaircissements, que ceci expliquait pourquoi le retrait progressif des composantes militaire et de police ne s'accompagnait pas d'une réduction proportionnelle de la composante appui. De surcroît, la MINUL continuera aussi d'appuyer les opérations d'un contingent de gardes de 250 soldats déployés à Freetown, où la protection du Tribunal spécial pour la Sierra Leone est assurée par des prestataires extérieurs et par la Mission.

17. Le Comité consultatif note que dans son dix-septième rapport périodique sur la MINUL (S/2008/553), le Secrétaire général avait recommandé au Conseil de sécurité de réduire de 1 460 personnels les effectifs de la composante militaire entre octobre 2008 et mars 2009, de porter de cinq à sept le nombre d'unités de police constituées à partir de septembre 2008 et de ne pas procéder à la réduction du nombre de conseillers pour les questions de police pendant la période allant de septembre 2008 à septembre 2009. Le Secrétaire général avait également indiqué que les chiffres utilisés pour planifier la phase suivante seraient revus à l'issue d'une mission d'évaluation technique. Le Comité a été informé que cette mission, programmée fin avril début mai 2009, avait eu lieu et s'employait à mettre au point ses recommandations, qu'elle présenterait prochainement au Secrétaire général. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général veillera à ce que les travaux de la mission d'évaluation technique contribuent à consolider les résultats déjà portés à l'actif de la MINUL. Le Comité insiste aussi sur la nécessité de garder du personnel expérimenté au service de la Mission pendant la phase de retrait et de donner à tous les membres de son personnel, y compris ceux qui sont recrutés sur le plan national, la possibilité d'élargir leurs compétences**.

18. Le Comité consultatif note à ce propos qu'afin de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, 200 personnes feront l'objet d'une évaluation et recevront une formation professionnelle dans 20 domaines d'activité, tandis que 90 autres recevront une formation à l'administration. La MINUL se propose d'établir des passerelles avec des employeurs libériens afin de mettre au point des programmes de formation visant à préparer la reconversion de ce personnel. **Le Comité consultatif espère que cette initiative fera l'objet d'un suivi attentif pendant la phase de retrait de la Mission**.

B. Présentation du budget

19. Le Comité consultatif note que la présentation du projet de budget de la MINUL pour 2009/10 est d'une qualité qui permet d'exploiter facilement la majeure partie des éléments d'information contenus dans ce document. Il faudrait néanmoins l'améliorer dans le cas des besoins en personnel, de manière à faire clairement ressortir les créations de poste demandées pour assurer la prise en charge de nouvelles fonctions ou faire face à une augmentation du volume de travail.

C. Ressources nécessaires

20. Le montant brut du projet de budget de la MINUL pour l'exercice 2009/10 s'élève à 593 436 000 dollars, soit une diminution de 10 272 000 dollars (1,7 %) par

rapport au montant brut de 603 708 000 dollars réparti pour l'exercice 2008/09. Les variations sont expliquées aux paragraphes 145 à 190 du projet de budget (A/63/734).

21. Le montant demandé couvre le déploiement des effectifs suivants : 133 observateurs militaires, les membres des contingents, dont le nombre serait progressivement ramené de 10 232 (effectif maximum prévu jusqu'au 31 décembre 2009) à 8 693 (au 30 juin 2010), 498 membres de la Police des Nations Unies, 845 membres d'unités de police constituées, 32 agents fournis par des gouvernements, 546 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 2 occupant des postes de temporaire), 1 038 agents recrutés sur le plan national (dont 1 occupant un poste de temporaire) et 237 Volontaires des Nations Unies.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2008/09*[a]	*Effectif approuvé 2009/10*[b]	*Variation*
Observateurs militaires	215	133	(82)
Contingents	11 602	10 232	(1 370)
Police des Nations Unies	582	498	(84)
Unités de police constituées	605	845	240

[a] Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.
[b] Voir également par. 23 à 25 ci-après.

22. Les prévisions de dépenses relatives au personnel militaire et de police s'élèvent à 282 500 500 dollars, un montant inférieur de 15 500 800 dollars (5,2 %) à celui réparti pour l'exercice 2008/09.

23. Le budget tient compte du retrait progressif de 82 observateurs militaires qui aurait pour effet de ramener leur nombre de 215 à 133 d'ici au 1er juillet 2009. Les dépenses à prévoir à ce titre ont donc été établies sur la base d'un effectif moyen de 133 observateurs, avec un abattement pour délais de déploiement de 5 %.

24. La baisse des dépenses relatives aux contingents s'explique par la réduction progressive de leurs effectifs, qui devraient être ramenés de 11 602 membres à 10 232 d'ici à juillet 2009, puis de 10 232 à 9 382 entre janvier et mars 2010, enfin de 9 382 à 8 693 entre avril et juin 2010. La réduction des effectifs prévue pendant l'exercice (nombre ramené de 10 232 à 8 693 personnes) correspond à la troisième phase du plan de retrait de la composante militaire de la Mission, comme le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 62 de son rapport au Conseil de sécurité (S/2008/553). Le coût des contingents a été estimé avec un abattement pour délais de déploiement de 2 %. La baisse consécutive à la réduction des effectifs est en partie annulée par l'augmentation des frais de voyage liés au déploiement, à la relève et au rapatriement du personnel et des frais de transport et de déploiement du matériel majeur appartenant aux contingents.

25. Le montant prévu au titre de la Police des Nations Unies tient compte d'ajustements internes apportés à la structure de la composante police, dans les limites de l'effectif total autorisé (498 conseillers pour les questions de police et 845 membres d'unités de police constituées). La variation à la hausse tient compte d'un abattement pour délais de déploiement de 5 % et d'un effectif moyen de 470 conseillers pour les questions de police, dont le nombre doit être

progressivement ramené de 498 à 412 entre novembre 2009 et le 30 juin 2010. L'augmentation relative aux unités de police constituées s'explique par l'affectation de 240 agents supplémentaires à ces unités, dont l'effectif global de 845 agents serait intégralement déployé pendant l'exercice.

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2008/09*	*Effectif proposé pour 2009/10*	*Variation*
Personnel recruté sur le plan international	547	544	(3)
Personnel recruté sur le plan national	1 047	1 037	(10)
Volontaires des Nations Unies	251	237	(14)
Postes de temporaire	4	3	(1)
Personnel fourni par des gouvernements (personnel pénitentiaire)	0	32	32

26. Les prévisions de dépenses relatives au personnel civil s'élèvent à 120 079 900 dollars pour l'exercice 2009/10, soit une augmentation de 4 786 000 dollars (4,2 %) par rapport au montant de 115 293 900 dollars réparti pour 2008/09. La variation à la hausse est imputable en majeure partie à l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan international, y compris de l'indemnité de poste, et des dépenses communes de personnel découlant de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale. Elle est en partie contrebalancée par l'élimination des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions), la réduction de celles correspondant aux contributions du personnel et à la prime de risque et la suppression de 3 postes de personnel recruté sur le plan international, de 10 postes de personnel recruté sur le plan national, de 14 postes de Volontaire des Nations Unies et d'un poste de temporaire. Les estimations tiennent compte d'abattements au titre des délais de déploiement, soit 15 % pour le personnel recruté sur le plan international, 20 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et 5 % pour les Volontaires des Nations Unies.

Recommandations concernant les postes

27. Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, le projet de budget pour 2009/10 tient compte de la transformation en postes d'agent du Service mobile de 49 postes d'agent des services généraux (dont 1 de 1re classe) et de 18 postes d'agent de la sécurité approuvés pour l'exercice 2008/09. Le tableau d'effectifs proposé prévoit également un certain nombre de transferts internes et la suppression de quelques postes, dont des postes de Volontaire.

28. Les modifications du tableau d'effectifs proposées sont récapitulées à l'annexe II du présent rapport. Le Comité consultatif note que parmi les sept nouveaux postes demandés pour assurer la prise en charge de nouvelles fonctions ou faire face à l'augmentation du volume de travail pendant l'exercice 2009/10 figurent un poste P-5 pour le Chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour des agents de sécurité.

29. S'agissant du poste P-5, le Comité consultatif note que la Cellule a opéré jusqu'ici au sein de la composante du secteur de la sécurité dirigée par un officier d'état-major. Selon les informations données par le Secrétaire général, le titulaire de ce nouveau poste serait un civil, qui assumerait les responsabilités courantes de la Cellule, dont les effectifs sont composés de personnel civil provenant de différentes unités administratives de la Mission, de membres de la police civile des Nations Unies, de militaires et de personnel des services de sécurité. La Cellule est chargée de la collecte, de la coordination, de l'analyse et de la diffusion des informations de source militaire ou civile, et de l'analyse stratégique des problèmes auxquels la Mission doit faire face à moyen terme et à long terme. Elle fournit les capacités d'analyse nécessaires pour recenser les menaces et les risques et évaluer les conditions de sécurité dans la zone de la Mission, en mettant un accent particulier sur les risques particulièrement élevés. **Le Comité consultatif demande que l'efficacité de la disposition consistant à mettre un civil à la tête de la Cellule d'analyse conjointe fasse l'objet d'une évaluation dans le prochain rapport sur le financement de la Mission**.

30. La création proposée de six postes d'agent de sécurité recrutés sur le plan national a pour objet de renforcer la capacité de la Section de la sécurité, dont les effectifs actuels ne sont plus suffisants pour couvrir l'ensemble des locaux au quartier général de la Mission, selon ce qui est indiqué dans le projet de budget.

31. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs de la MINUL pour l'exercice 2009/10.

3. Dépenses opérationnelles

Montants répartis pour 2008/09	*Montants prévus pour 2009/10*	*Variation*
190 442 800	190 855 600	422 800

32. Le montant prévu des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 marque une hausse de 422 800 dollars, soit 0,2 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice précédent.

33. L'augmentation des dépenses prévues aux rubriques Transports terrestres (2 898 600 dollars), Personnel fourni par des gouvernements (1 651 800 dollars), Voyages (476 700 dollars), Consultants (236 400 dollars) et Transports maritimes ou fluviaux (213 300 dollars) est en partie compensée par la réduction des besoins aux rubriques Matériel spécial (1 533 600 dollars), Communications (1 363 600 dollars), Installations et infrastructures (1 004 600 dollars), Transports aériens (294 400 dollars) et Fournitures, services et matériel divers (277 700 dollars).

Carburants

34. L'augmentation de 2 898 600 dollars du montant prévu pour les transports terrestres s'explique principalement par l'augmentation, entre 28 et 35 %, du prix du litre de diesel et de celui de l'essence par rapport à ce qu'ils étaient lorsque les prévisions de l'exercice 2008/09 ont été établies. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris qu'en fait le coût moyen effectif du litre des différents types de carburant avait nettement baissé pendant le premier trimestre 2009, comparé aux prix retenus comme hypothèses pour la prévision des dépenses de l'exercice

2009/10. Par exemple, le coût moyen effectif du diesel a baissé de 44 % (de 1,0034 à 0,5604 dollar), celui de l'essence est tombé de 49 % (de 0,8211 à 0,4182 dollar) et celui du carburant aviation, de 46 % (de 1,1800 à 0,6430 dollar).

35. Le Comité a aussi appris que si on prenait le coût moyen de la période de janvier à mars 2009 pour calculer les dépenses de carburant à prévoir, on aboutirait à une prévision inférieure de 18,6 millions de dollars, la différence se décomposant comme suit :

Type de carburant	*Projet de budget 2009/10 (montants calculés sur la base des prix moyens du deuxième semestre 2008)*	*Prévision révisée (montants calculés sur la base des prix moyens du premier trimestre 2009*	*Écart*
	(En dollars des É.-U.)		
Installations et infrastructures (groupes électrogènes)	16 332 200	9 360 800	6 971 400
Transports terrestres	11 253 900	6 264 600	4 989 300
Transports maritimes ou fluviaux	822 800	459 500	363 300
Transports aériens	13 869 300	7 555 000	6 314 300
Total	**42 278 200**	**23 639 900**	**18 638 300**

36. **Le Comité consultatif recommande que les prix moyens des carburants sur le premier trimestre 2009 soient retenus pour le calcul des dépenses à prévoir à ce titre pour l'exercice 2009/10, ce qui aurait pour effet de réduire le montant prévu de 18 638 300 dollars**.

Transports aériens

37. La baisse des dépenses prévues pour la location et l'utilisation d'hélicoptères tient à la réduction du nombre d'heures de vol due à la suppression de deux appareils de transport moyens porteurs (MI-8MTV). Le Comité consultatif ayant demandé des précisions, il lui a été expliqué que le Service des transports et des mouvements du Département de l'appui aux missions était en discussion avec la MINUL afin d'optimiser l'utilisation des heures de vol. L'avion de transport de passagers B-757-200 est utilisé non seulement pour la relève des contingents mais aussi à l'appui des mouvements stratégiques de l'ONUCI et de la MINUAD. Il sert aussi, lorsqu'il est disponible, à transporter les contingents de pays d'Afrique de l'ouest vers la MINUC et la MINUS ou à assurer leur retour. **Le Comité compte que d'autres missions tiendront compte, le cas échéant, des enseignements tirés de l'expérience de la MINUL pour ce qui est de partager une flotte aérienne avec d'autres missions des Nations Unies**.

38. Le Comité consultatif fait observer que le nombre prévu d'heures de vol d'hélicoptère a continué de baisser, parallèlement aux besoins de la Mission. Il est tombé de 13 025 dans le budget 2007/08 à 10 515 en 2008/09 et 8 036 pour 2009/10, soit au total une chute de 40 % depuis 2007/08. Cependant, le nombre d'hélicoptères utilisé par la Mission n'a pas été réduit dans les mêmes proportions. Il y en avait 22 en 2007/08; pour 2008/09, 21 étaient prévus; et pour 2009/10, il est proposé d'en avoir 19. **Le Comité consultatif espère bien que le Secrétaire général prendra des mesures, lors de l'exécution du budget 2009/10, pour faire mieux correspondre le nombre d'appareils à l'évolution du nombre d'heures de**

vol, et il attend de lui qu'il rende compte des résultats obtenus dans le rapport sur l'exécution du budget.

39. Le Secrétaire général indique que la MINUL adoptera au cours de l'exercice 2009/10 un système de suivi par satellite de sa flotte aérienne. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de demander que figure dans le prochain rapport sur l'exécution du budget de la Mission une analyse coûts-avantages de ce système de suivi, accompagnée de précisions sur la façon dont il a été choisi**.

Projets à impact rapide

40. D'après le Secrétaire général, la Mission prévoit d'exécuter 40 projets à impact rapide au cours de l'exercice 2009/10 afin de combler des lacunes qui persistent dans les domaines stratégiques, conformément à l'esprit général de son mandat et appuyant ainsi le Gouvernement et l'action de la communauté internationale. Le Comité consultatif note que, compte tenu des directives régissant le financement de ces projets à partir de la troisième année d'une mission, la MINUL a effectué une évaluation des besoins pour l'exercice 2009/10. **Le Comité félicite la Mission de s'être conformée aux directives**. Les projets proposés sont destinés à remettre en état des postes de police, des établissement pénitentiaires, des postes frontière et des tribunaux. Il s'agit aussi d'apporter une aide à la construction ou à la remise en état de bâtiments communaux tels que, notamment, mairies, bâtiments administratifs, centres de documentation pour les associations féminines et de jeunes et casernes de pompiers. Le Comité remarque que 43 % du crédit de 1 million de dollars ouvert pour les projets à impact rapide de l'exercice 2008/09 étaient encore inutilisés au 28 février 2009. **À ce propos, le Comité appelle l'attention sur les conclusions et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur la nécessité de contrôler l'exécution des projets à impact rapide de la MINUL afin de savoir si elle suit le calendrier prévu (A/62/5 (Vol. II), chap. II, par. 335, 336 et 338). Il compte sur la Mission pour s'attaquer aux problèmes sous-jacents qui ont retardé l'exécution de ces projets**.

4. Dépenses diverses

Gains de productivité

41. Le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10 tiennent compte des effets, estimés à 6,5 millions de dollars, des mesures prises pour gagner en efficience. On trouve des précisions sur ces initiatives au paragraphe 130 du projet de budget (A/63/734). Le Comité note que des économies de carburant d'un montant de 1,3 million de dollars ont été réalisées sur l'exercice 2007/08, ainsi qu'une réduction de 22,5 % du nombre effectif d'heures de vol, grâce au déploiement avancé de moyens aériens à Gbanga et à Greenville et à la révision des horaires des vols, en même temps qu'un appui était fourni à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, la MINUAD, l'ONUCI et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Formation

42. Le Comité consultatif note qu'au cours de l'exercice 2007/08, la MINUL a offert à d'autres missions un appui en matière de formation, au moyen de son centre de formation intégré (A/63/588 et Corr.1, par. 11). Le projet de budget prévoit la formation interne ou externe de quelque 2 024 personnes, dont 700 recrutées sur le plan international, 1 222 recrutées sur le plan national et 102 membres du personnel militaire ou de police. Cela représente une augmentation du nombre de stagiaires par

rapport aux deux exercices précédents. Sur leur nombre total, environ 98 % recevraient leur formation dans la zone de la Mission, y compris ceux qui suivraient des formations en ligne, et les 2 % restants assisteraient à des séminaires ailleurs, par exemple à la Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi). En ce qui concerne la formation ou le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, 45 stages sont prévus, dont 40 dans les domaines du commandement, de la gestion et du développement organisationnel. **Le Comité se félicite de ce qu'on s'efforce, à la MINUL, d'avoir recours à des modalités de formation économiques, ce qui fait qu'au cours de l'exercice 2009/10, environ 98 % des sujets devraient recevoir leur formation sans quitter la zone de la Mission (voir aussi A/63/746, par. 147). Il fait observer que les programmes de formation efficaces dont dispose la Mission pourraient aussi servir à l'action menée pour renforcer les capacités nationales**.

Environnement

43. Le Comité consultatif a été informé que, dans la perspective de son retrait et comme premier pas vers la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement, la MINUL avait réaffecté du personnel de son Groupe de l'environnement et des ressources naturelles, le faisant passer du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Relèvement et gouvernance) à la Division de l'appui. La Mission prévoit également d'engager deux consultants pour s'occuper des problèmes d'écologie. **Le Comité pense que la Mission a raison d'agir de la sorte**.

Principaux indicateurs de résultats

44. Le Comité consultatif note que toutes les activités prévues pour l'exercice 2009/10 ont un rapport direct avec le mandat de la Mission et sont présentées sur le modèle des cadres de budgétisation axée sur les résultats. En revanche, certains indicateurs de succès retenus pour cet exercice ne sont pas mesurables. Le Comité fait aussi observer que plusieurs réalisations et produits de la Mission prévus pour l'exercice 2007/08 n'ont pas vu le jour, à savoir l'augmentation du nombre de femmes dans la Police nationale libérienne (indicateur 1.3.2), le remplacement de 50 % des experts étrangers par des Libériens (indicateur 2.1.4), l'accroissement du nombre d'ex-combattants participant à des programmes de réadaptation et de réintégration (indicateur 2.3.1) et la formation de juges, de magistrats, de procureurs, de conseillers de la défense, de greffiers, de shérifs et d'huissiers de justice. **Le Comité, soulignant combien il importe d'atteindre tous les objectifs prévus, espère bien que l'on s'efforcera davantage à l'avenir de mener à terme toutes les activités, surtout celles qui ont un rapport avec le renforcement des capacités nationales**.

Recommandation du Comité des commissaires aux comptes

45. Dans son rapport sur le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'exercice des opérations de maintien de la paix des Nations Unies allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008, le Comité des commissaires aux comptes a formulé un certain nombre d'observations et de recommandations sur des problèmes de gestion financière et d'administration relevés à la MINUL, portant sur le passage par profits et pertes et la liquidation des biens, la budgétisation axée sur les résultats, les achats, les biens durables, la rotation et le remplacement des véhicules, la gestion des ressources humaines, le suivi des projets à effet rapide et les questions concernant les auditeurs résidents. **Le Comité consultatif compte que les aménagements sensibles apportés à la composante appui – il est notamment prévu de créer une section de la gestion**

du matériel et un groupe des systèmes d'information – permettront à la Mission de donner suite sans tarder et efficacement aux conclusions et recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

V. Conclusion

46. La décision que l'Assemblée générale doit prendre quant au financement de la MINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 est indiquée au paragraphe 78 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/588 et Corr.1). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée de porter au crédit des États Membres, selon une formule qu'il lui appartiendra de définir, le solde inutilisé de 38 861 500 dollars, ainsi que le montant des recettes diverses et des ajustements, d'un montant de 15 295 600 dollars**.

47. La décision que l'Assemblée générale doit prendre quant au financement de la MINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 est indiquée au paragraphe 191 du projet de budget (A/63/734). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUL au-delà du 30 septembre 2009, un crédit de 574 797 700 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010**.

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/588 et Corr.1)
- Budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/734)
- Dix-huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2009/86)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746)
- Mission des Nations Unies au Libéria : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.10)
- Résolution 61/286 de l'Assemblée général sur le financement de la Mission des Nations Unies au Libéria
- Résolutions 1509 (2003), 1777 (2007) et 1836 (2008) du Conseil de sécurité
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier et les états financiers vérifiés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 [A/63/5 (Vol. II)]

Annexe I

MINUL : dépenses effectives et prévues – exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

		1er juillet 2008-28 février 2009		*Prévisions au 30 juin 2009*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*1er mars-30 juin 2009 : dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2)/(4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage*	*Explication des écarts*
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	8 047,0	6 892,4	1 154,6	2 551,7	9 444,1	(1 397,1)	(17,4)	L'augmentation du montant nécessaire s'explique par le fait que, jusqu'au 31 mars 2009, la réduction progressive du nombre d'observateurs militaires s'est faite plus lentement que prévu. Au 28 février 2009, 155 observateurs militaires étaient présents sur le terrain. Le budget 2008/09 prévoyait qu'il n'y en aurait plus que 128 au 31 mars 2009, ce qui donnait un effectif moyen sur la durée de l'exercice égal à 160 observateurs militaires, pour un effectif autorisé de 215 observateurs militaires avec un taux de déploiement tardif égal à 5 %.
Contingents	252 288,5	139 663,6	112 624,9	108 077,0	247 740,6	4 547,9	1,8	La baisse du montant global des dépenses relatives aux militaires des contingents tient au fait que trois bataillons et trois compagnies d'infanterie ont été regroupés et retirés plus tôt que prévu et que l'effectif des contingents a été encore réduit de 1 460 pendant la période d'octobre 2008 à mars 2009, selon l'autorisation donnée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1836 (2008). Au 28 février 2009, il y avait 10 381 militaires sur le terrain, au lieu des 11 502 prévus en moyenne sur l'exercice 2008/09.
Police des Nations Unies	22 942,4	18 273,9	4 668,5	8 761,4	27 035,3	(4 092,9)	(17,8)	L'augmentation des dépenses est due à la modification du niveau de l'effectif moyen de membres de la police civile autorisé pour l'exercice. Au 28 février 2009, 495 conseillers de la Police des Nations Unies étaient sur le terrain. Le budget 2008/09 tenait compte de la réduction progressive prévue du nombre de membres de la Police des Nations Unies, qui ne devaient plus être que de 398 en janvier 2009, par rapport à un effectif de 635 prévu au budget. Cette réduction était conforme à la résolution 1777 (2007) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a fait sienne la recommandation du Secrétaire général consistant à réduire progressivement le nombre de conseillers de la police, en sept étapes, d'avril 2008 à décembre 2010.

		1er juillet 2008-28 février 2009		Prévisions au 30 juin 2009				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*1er mars-30 juin 2009 : dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2)/(4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)*	*Écart en pour-centage*	*Explication des écarts*
								Cependant, comme suite à la résolution 1836 (2008) du Conseil de sécurité en date du 29 septembre 2008, le relèvement de l'effectif maximum autorisé de la police civile entre septembre 2008 et septembre 2009 a été autorisé. Cette mesure était conforme à la recommandation faite par le Secrétaire général au Conseil de sécurité, au paragraphe 6 de son rapport S/2008/553 du 15 août 2008, selon laquelle il conviendrait de porter l'effectif de la composante police à 1 375 (845 dans les unités formées, 32 agents pénitentiaires et 498 conseillers de la police).
Unités de police constituées	14 723,4	9 098,7	5 624,7	6 807,0	15 905,7	(1 182,3)	(8,0)	La hausse des dépenses tient à l'augmentation, de 605 à 845, du nombre de membres d'unités de police constituées, que le Conseil de sécurité a autorisée dans sa résolution 1836 (2008) du 29 septembre 2008. Au 28 février 2009, les membres d'unités de police constituées se trouvant sur le terrain étaient au nombre de 723.
Total partiel	**298 001,3**	**173 928,6**	**124 072,7**	**126 197,1**	**300 125,7**	**(2 124,4)**	**(0,7)**	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	85 478,6	54 302,0	31 176,6	28 979,3	83 281,3	2 197,3	2,6	La principale raison pour laquelle les dépenses devraient être inférieures aux prévisions est qu'on s'attend à ce que le taux de vacance de postes effectif atteigne 13,3 %, contre 10 % prévus au budget, cela étant en partie contrebalancé par l'application, à compter du 1er janvier 2009, d'un barème révisé des traitements du personnel recruté sur le plan international.
Personnel recruté sur le plan national	18 670,1	10 462,4	8 207,7	6 015,5	16 477,9	2 192,2	11,7	Les dépenses devraient être inférieures aux montants autorisés, du fait que les taux de vacance de postes atteindront 7,4 % au lieu de 5 % pour les agents des services généraux et 25,6 % au lieu de 10 % pour les administrateurs, cela étant en partie compensé par l'entrée en vigueur, le 1er novembre 2008, du barème révisé des traitements des administrateurs recrutés sur le plan international.
Volontaires des Nations Unies	10 783,8	7 938,3	2 845,5	3 192,7	11 131,0	(347,2)	(3,2)	Le dépassement est dû au relèvement, à compter du 1er mars 2009, de l'indemnité de subsistance versée à tous les Volontaires des Nations Unies.

		1er juillet 2008-28 février 2009		*Prévisions au 30 juin 2009*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*1er mars-30 juin 2009 : dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2)/(4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)*	*Écart en pour-centage*	*Explication des écarts*
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	361,4	397,9	(36,5)	233,6	631,5	(270,1)	(74,7)	Les dépenses supplémentaires tiennent à l'emploi de personnel temporaire en tant que vacataires, auquel s'ajoute le fait que l'effectif de personnel temporaire (autre que pour les réunions) est supérieur au nombre de postes prévu au budget.
Total partiel	**115 293,9**	**73 100,6**	**42 193,3**	**38 421,1**	**111 521,7**	**3 772,2**	**3,3**	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	979,9	448,6	531,3	531,3	979,9	–	–	
Voyages	2 448,7	1 381,7	1 067,0	1 049,0	2 430,7	18,0	0,7	
Installations et infrastructure	60 657,7	36 273,4	24 384,3	23 776,2	60 049,6	608,1	1,0	Les économies qui devraient être réalisées tiennent à la réduction des effectifs des contingents, qui entraîne celle des dépenses de soutien logistique autonome, de location de locaux, d'entretien et de réparation, de travaux et d'achat de citernes à eau. En revanche, on s'attend à ce que le coût des carburants soit plus élevé que prévu, de même que les remboursements relatifs à des mesures de sécurité prises dans les lieux d'hébergement, et des groupes électrogènes de forte puissance doivent être remplacés parce qu'ils ont subi des dommages imprévus et les besoins opérationnels ont évolué.
Transports terrestres	15 977,9	9 482,2	6 495,7	11 114,5	20 596,7	(4 618,8)	(28,9)	Le montant supplémentaire s'explique par le coût plus élevé des carburants, la nécessité d'acheter un camion de pompier pour des raisons de sécurité et la nécessité de louer plus de véhicules pour l'exécution des projets mis en œuvre par la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration.
Transports aériens	63 448,9	53 588,4	9 860,5	14 298,7	67 887,1	(4 438,2)	(7,0)	Le dépassement tient au fait que le carburant coûte davantage que prévu et des vols plus nombreux sont nécessaires (d'où l'accroissement des droits d'atterrissage et des sommes versées au titre de l'indemnité de subsistance des équipages) pour des raisons liées à la réduction des effectifs stationnés dans la région. En outre, le coût du nouveau contrat concernant les MI-26 est le double de celui du précédent, qui avait servi lors de l'établissement du budget.

		1er juillet 2008-28 février 2009		*Prévisions au 30 juin 2009*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*1er mars-30 juin 2009 : dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2)/(4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)*	*Écart en pour-centage*	*Explication des écarts*
Transports maritimes et fluviaux	3 059,0	2 574,6	484,4	647,4	3 222,0	(163,0)	(5,3)	Hausse du prix des carburants
Communications	17 539,3	9 366,7	8 172,6	4 424,2	13 790,9	3 748,4	21,4	Les économies réalisées tiennent à la réduction des dépenses de soutien logistique autonome, au fait de la réduction des effectifs des contingents, au fait que le remplacement de l'ancien système satellite par un réseau hertzien a eu pour effet de réduire les achats de pièces de rechange et au fait que les dépenses des services d'information sont inférieures aux prévisions.
Informatique	5 263,1	3 233,8	2 029,3	2 014,2	5 248,0	15,1	0,3	
Services médicaux	11 201,5	5 478,6	5 722,9	5 197,7	10 676,3	525,2	4,7	L'économie est due à la baisse des dépenses de soutien logistique autonome, du fait de la réduction des effectifs des contingents, et à l'utilisation de moyens de transport aérien appartenant à l'ONU pour les opérations d'évacuation des malades et des blessés vers l'hôpital de niveau IV à Accra.
Matériel spécial	4 005,4	2 030,1	1 975,3	97,7	2 127,8	1 877,6	46,9	L'économie est due à la baisse des dépenses nécessaires au titre du soutien logistique autonome du fait de la réduction des effectifs des contingents.
Fournitures, services et matériel divers	4 831,4	1 900,5	2 930,9	2 131,5	4 032,0	799,4	16,5	La baisse des dépenses prévues tient à la réduction des dépenses d'expédition de marchandises d'une mission à l'autre (rubrique des dépenses diverses concernant le transport de marchandises).
Projets à effet rapide	1 000,0	566,8	433,2	433,2	1 000,0	–	–	
Total partiel	**190 412,8**	**126 325,4**	**64 087,4**	**65 715,6**	**192 041,0**	**(1 628,2)**	**(0,9)**	
Total brut	**603 708,0**	**373 354,6**	**230 353,4**	**230 333,8**	**603 688,4**	**19,6**	**0,0**	
Recettes provenant des contributions du personnel	11 641,3	7 460,8	4 180,5	4 180,5	11 641,3	–	–	
Total net	**592 066,7**	**365 893,8**	**226 172,9**	**226 153,3**	**592 047,1**	**19,6**	**0,0**	

		1er juillet 2008-28 février 2009		*Prévisions au 30 juin 2009*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*1er mars-30 juin 2009 : dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2)/(4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)*	*Écart en pour-centage*	*Explication des écarts*
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	52,8	30,8	22,0	22,0	52,8	–	–	
Total	**603 760,8**	**373 385,4**	**230 375,4**	**230 355,8**	**603 741,2**	**19,6**	**0,0**	

Annexe II

Composante	*Unité administrative*	*Classe ou catégorie**	*Nombre de postes*	*Titre*	*Provenance ou destination du poste prêté, emprunté ou transféré*
A. Postes créés par régularisation de transferts					
Direction exécutive et administration					
	Bureau de la communication et de l'information	P-2	1	Fonctionnaire adjoint de l'information	Section des communications et de l'informatique
Consolidation de la paix					
	Section de la planification et des politiques	P-5	1	Administrateur hors classe spécialiste des questions politiques	VIH/sida
		P-3	1	Spécialiste des questions politiques	Bureau de l'appui à la coordination de l'action humanitaire
		P-2	1	Spécialiste adjoint des questions politiques	Section des services généraux
État de droit					
	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (opérations et état de droit)	P-4	1	Assistant spécial	Centre mixte des opérations logistiques
		P-4	1	Conseiller droits de l'homme	Section des droits de l'homme et de la protection
		GN	1	Assistant administratif	Bureaux régionaux
	Service consultatif de l'administration pénitentiaire	AN	1	Formateur	Section des finances
		GN	1	Assistant administratif	Bureau du Chef de la Police des Nations Unies
Appui					
	Section de la sécurité	GN	1	Agent de sécurité	Groupe de la vérification (matériel appartenant aux contingents et mémorandum d'accord)
	Bureau du Directeur de la Division de l'appui	P-4	1	Spécialiste de l'appréciation du comportement professionnel	Section des affaires civiles
		P-2	1	Administrateur adjoint de 2e classe à la Commission d'enquête	Section des services généraux
		SM	1	Assistant administratif	Sécurité aérienne
	Bureaux régionaux	P-3	1	Coordonnateur régional	Section des services généraux
		SM	1	Fonctionnaire régional d'administration	Section de la sécurité

Composante	*Unité administrative*	*Classe ou catégorie**	*Nombre de postes*	*Titre*	*Provenance ou destination du poste prêté, emprunté ou transféré*
		SM	1	Fonctionnaire régional d'administration	Centre mixte des opérations logistiques
	Section du budget	SM	1	Assistant (budget)	Section du contrôle des mouvements
	Services administratifs				
	Section des finances	SM	1	Assistant (finances)	Section de la sécurité
		SM	1	Assistant (finances)	Groupe de la sécurité aérienne
		SM	1	Assistant (finances)	Section des communications et de l'informatique
		SM	1	Assistant (finances)	Section des services généraux
	Section de la gestion des ressources humaines	P-3	1	Formateur	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (opérations et état de droit)
		SM	1	Assistant (voyages)	Section de la sécurité
		SM	1	Assistant (voyages)	Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents
		SM	1	Responsables des arrivées et des départs	Section du génie
		SM	1	Responsables des arrivées et des départs	Section des transports
	Section de la gestion du matériel	GN	4	Employés de bureau	Section des approvisionnements
	Section des achats	SM	1	Responsable de la base de données locale de fournisseurs agréés	Centre mixte des opérations logistiques
	Section des services médicaux	SM	1	Infirmier	Section des services généraux
		SM	1	Assistant administratif	Section du génie
	Services d'appui intégré	SM	1	Assistant (contrôle des mouvements)	Section du génie
		GN	1	Assistant (contrôle des mouvements)	Bureaux régionaux
		GN	2	Assistant (contrôle des mouvements)	Section du génie
		GN	2	Assistant (contrôle des mouvements)	Section des communications et de l'informatique
		GN	1	Assistant (contrôle des mouvements)	Section des communications et de l'informatique
		GN	1	Assistant (contrôle des mouvements)	Section des transports
		VNU	1	Assistant (contrôle des mouvements)	Section du génie
	Section du génie	P-4	1	Chef de chantier	Centre mixte des opérations logistiques
		P-3	1	Ingénieur de chantier	Centre mixte des opérations logistiques

Composante	*Unité administrative*	*Classe ou catégorie**	*Nombre de postes*	*Titre*	*Provenance ou destination du poste prêté, emprunté ou transféré*
		P-3	1	Ingénieur eau et assainissement	Centre mixte des opérations logistiques
	Section des transports aériens	VNU	1	Assistant (transports aériens)	Groupe de la sécurité aérienne
		VNU	2	Assistant (transports aériens)	Section des transports
		VNU	2	Assistant (transports aériens)	Section des communications et de l'informatique
		VNU	1	Assistant (transports aériens)	Section des approvisionnements
	Section des communications et de l'informatique	SM	2	Spécialiste des communications	Section du génie
	Section des approvisionnements	GN	1	Assistant (carburants)	Bureau du Chef de la Police des Nations Unies
Total partiel : postes dont la création est prévue par régularisation de transferts			**53**		
B. Postes nouveaux dont la création est demandée dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10					
Direction exécutive et administration					
	Cellule d'analyse conjointe de la Mission	P-5	1	Chef de la Cellule	Poste nouveau
Appui					
	Section de la sécurité	GN	6	Agent de sécurité	Poste nouveau
Total partiel : postes nouveaux dont la création est demandée dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10			**7**		
Total (A + B)			**60**	**Dont 2 P-5, 4 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 18 SM, 1 AN, 20 GN et 7 VNU**	

* *Abréviations* : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.